

Le bief des Jardiniers mis au régime sec

Irrigation. La création d'une passe à poissons au pont Saint-Jean va changer la donne pour les usagers du bief dit « du quartier des jardiniers ».

Zoom sur les changements à venir.

Xavier De Villèle, du SYMILAV (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy), et Bernard Billard, de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sont allés à la rencontre des riverains pour discuter du bief du quartier Saint-Jean. L'occasion pour nous de faire le point sur les changements que la création de cette passe à poissons va occasionner.

■ Un changement obligatoire

Ces modifications découlent des lois de Grenelle de 2006 issues des directives européennes. Elles visent à res-

taurer la libre circulation piscicole et à restaurer un bon état écologique des cours d'eau. La fourniture d'eau potable est prioritaire et on doit assurer un débit minimum qui garantisse la vie de la rivière en toutes circonstances. Au pont Saint-Jean, le débit minimum est fixé à 70 litres par seconde. La mise aux normes devra être effectuée d'ici à la fin 2012.

■ Des coupures d'eau à prévoir

Si le débit du Vizézy est à ce minimum, le bief ne sera plus alimenté. Il sera donc à sec pendant des périodes plus ou moins longues selon

les saisons. Cela a été le cas cette année fin mai et de la mi-juillet à la mi-août.

■ Anticiper les périodes de carences

Quand le bief sera en eau, les usagers pourront la pomper librement et remplir cuves et citernes. Xavier De Villèle et Bernard Billard ont tenu à les informer le plus en amont possible pour qu'ils aient le temps de s'organiser.

■ Toutes les prises d'eau seront réglementées

Si les usagers du bief ont l'impression d'être lésés par rapport à d'autres qui puisent leur eau ailleurs, il n'en est rien. Il faut savoir que la DDT fait l'inventaire de tous les utilisateurs. Le Montbrisonnais est en tension au



■ Xavier De Villèle a présenté les enjeux et les conséquences pour les riverains du bief des jardiniers Photo Bernard Laroche

niveau de l'eau. Toutes les prises d'eau seront réglementées.

■ Les riverains responsables de l'entretien du bief

Envahi par la végétation et les rats, le bief pose souvent question quant à son entre-

tien. Si le seuil du pont Saint-Jean appartient à la ville, le bief lui est privé. C'est donc aux riverains d'en assurer l'entretien, ce qui sera plus facile en période de sécheresse. ■

Les riverains qui souhaitent plus d'informations sont invités à contacter la mairie.



■ Dorénavant, le Vizezy devra être servi avant le bief. Photor Verrier Cécile

Du rôle du Symilav

Historiquement, l'utilisation du bief était un ayant droit correspondant aux anciennes usines se servant de l'eau comme force motrice. Peu à peu, cet usage s'est perdu et l'usage du bief s'est déplacé pour l'arrosage des jardins, ou la création de petite mare privée. Un usage qui jusqu'alors était toléré. Auparavant, le bief se ser-

vait avant le Vizezy. Or la nouvelle législation impose que le Vizezy soit servi avant le bief. D'où la nécessité de mise en conformité de ces prises d'eau dans le cadre du Grenelle. Le travail du Symilav (Syndicat mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy) est également un travail de prévention quant à la possibilité

d'inondation du centre-ville via la rue Saint-Jean qui passe par le petit escalier. « Il sera nécessaire de prévoir un système de batard d'eau, sortes de planches qui pourront être glissées. Dans le cas de crue centennale, ces batards d'eau servant au service de la mairie permettront de sécuriser et de fermer le passage ».